

[Accueil](#)[News](#)

Hautes-Alpes : une convention pour encourager la médiation dans les litiges administratifs



22 Janvier 2019

Imprimer l'info

Taille du texte - 16 +

JUSTICE / Elle a été signée ce lundi entre la présidente du tribunal administratif de Marseille et le bâtonnier de l'ordre des avocats des Hautes-Alpes

- Hautes-Alpes -

Pour encourager la médiation dans les litiges administratifs, une convention a été signée ce lundi entre la présidente du tribunal administratif de **Marseille** et le bâtonnier de l'ordre des avocats des **Hautes-Alpes**. Objectif : promouvoir le recours à la médiation dans les litiges administratifs. La médiation permet de régler des conflits sans avoir recours à un juge. Elle est souvent plus rapide et plus souple que le règlement de l'affaire par une décision de justice. Notez que le Barreau des Hautes-Alpes a créé en juin 2017 le centre de négociation et de médiation du 05. Ainsi, dix avocats sont formés aux techniques de négociation et de médiation.

LR

Partager :

Facebook Twitter Google+ Email

Tags :

[hautes-alpes](#) [justice](#) [convention](#) [batonnier](#)